

ÉDITORIAL

par Jean-Louis Debré
Président de l'Assemblée nationale



L'exercice annuel du rapport d'activité met chacun de nous face à ses déclarations passées pour en mesurer, douze mois après, le degré de concrétisation. Pour ma part, j'avais annoncé dès mon entrée en fonction que j'accorderais une priorité absolue au renforcement du rôle et des moyens de l'Assemblée nationale. C'est pourquoi, passant en revue à l'occasion de ce nouveau rapport les réalisations de l'année écoulée, je me réjouis de constater que 2004 a vu notre Assemblée progresser de manière décisive dans son travail de rénovation et d'affirmation de son autorité, et ce sur trois plans.

Le travail législatif tout d'abord. Temps fort de l'année parlementaire, le débat sur la fin de vie demeurera comme une référence majeure pour tous ceux qui l'ont suivi. En raison de la gravité exceptionnelle du sujet, bien sûr. Mais aussi de la démarche exemplaire adoptée par notre Assemblée pour élaborer la nouvelle législation. Parce qu'ils avaient ressenti et partagé mieux que tous autres la très vive préoccupation de nos concitoyens, les députés se sont emparé de ce sujet avec détermination et humanité. Ils ont organisé, dans la meilleure tradition parlementaire, un vaste débat pluripartisan. Ils ont écouté les représentants des principaux courants politiques, philosophiques et spirituels. Enfin, au terme du processus, ils ont adopté un texte salué par tous les observateurs pour son équilibre et sa force. Cette démarche, faite de concertation, d'écoute, de débat sans exclusive ni préjugé, est pour moi la meilleure pour traiter les grands sujets de société. Et j'entends bien qu'elle soit reprise à l'avenir par notre Assemblée pour voter les réformes que nos concitoyens attendent.